

République et Canton de Genève

---

COMMUNE DE VERSOIX

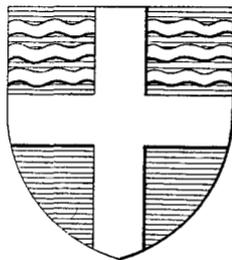
---

# Compte rendu administratif de l'exercice 1948

présenté au Conseil Municipal le 23 mai 1949

PAR

M. Emile BÖLSTERLI, Maire



1949

# Renseignements utiles

---

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

## Secrétariat

**Le Bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h. à 11 h. 30.**

**Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 à 18 h. Le samedi de 8 h. à midi seulement.**

**Compte de chèques postaux : I 2827.**

**Téléphone : 8 50 25.**

## Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat Civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une finance de 20 francs.

## Service incendie

En cas d'alerte, téléphoner au poste de gendarmerie, N° 8 50 21

Etat-Major : Capit. Steinmann, N° 8 53 12

1<sup>er</sup> Lt Alessi, N° 8 50 45

1<sup>er</sup> Lt Ramseyer, N° 8 53 36

Lt Schmitt, N° 8 50 04

## Inspecteur du bétail

M. André BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

## Voirie

L'enlèvement des immondices a lieu le mercredi et le samedi. Le camion passe dès 7 h. du matin, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre; dès 8 h., du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi.

L'usage des poubelles de métal est seul autorisé, à l'exclusion de caisses de bois ou d'emballages qui présentent un danger pour le personnel de la Voirie.

(Suite : page 3 de la couverture)

République et Canton de Genève

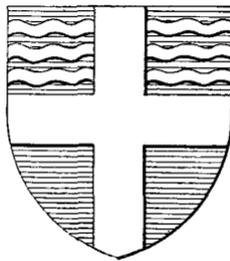
COMMUNE DE VERSOIX

# Compte rendu administratif de l'exercice 1948

présenté au Conseil Municipal le 23 mai 1949

PAR

M. Emile BÖLSTERLI, Maire



1949

## CONSEIL MUNICIPAL

élu les 26 et 27 avril 1947

### *Parti Radical :*

MM. DUTOIT, Hermann,	1914 et 1922
MUNDINGER, Charles,	1926
JUNG, Charles,	1939
RAMSEYER, Henri,	1947
STEINMANN, Edouard,	1939 et 1946
KREBS, Frédéric,	1947

### *Entente communale :*

MM. SOLDINI, Louis,	1935 et 1947
BERRA, Henri,	1943
CHOLLET, Alphonse,	1935 et 1947
DEBOURGOGNE, Alexis,	1943
BÄCHLER, Irénée,	1943

### *Parti Indépendant et Chrétien-social :*

MM. LEHMANN, Arsène,	1939
PICCOT, Lucien,	1947

### *Parti National-Démocratique :*

MM. GOLAY, Edouard,	1943
BÉDAY, Gustave,	1940 et 1947

Aux élections administratives des 17 et 18 mai 1947, ont été élus :

*Maire* : M. Emile BÖLSTERLI.

*Adjoints* : MM. Jean-P. FERRIER et Eugène BOPP.

### **Composition des Commissions :**

*Commission des Finances* : MM. BÖLSTERLI, BOPP, FERRIER, BERRA, CHOLLET, DUTOIT, GOLAY, JUNG, LEHMANN et STEINMANN.

*Commission des Travaux* : MM. BÖLSTERLI, BOPP, FERRIER, BÄCHLER, BÉDAY, DEBOURGOGNE, KREBS, MUNDINGER, PICCOT, RAMSEYER et SOLDINI.

### **Répartition des fonctions administratives :**

M. BÖLSTERLI : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Suppléance de l'Etat Civil, Affaires militaires, Cimetière, Bienfaisance.

M. FERRIER : Police, Service du feu, Etat Civil.

M. BOPP : Routes et travaux, Bâtiments, Voirie.

*Secrétaire de la Mairie et du Conseil municipal* :

M. LACROIX : Secrétariat et suppléance de l'Etat Civil.

# Compte rendu administratif et financier

## pour l'Exercice 1948

---

MESSEURS LES CONSEILLERS,

Le Conseil municipal a tenu, durant l'exercice 1948, de nombreuses séances, au cours desquelles les questions suivantes ont été étudiées et le plus souvent résolues, en plein accord avec la Municipalité.

### **Nouveaux logements.**

Les 22 logements nouveaux, subventionnés par la commune, sont actuellement terminés.

*Familia* Les douze appartements, clairs et confortables, sis sur le plateau de la Gare, sont occupés.

La commune a cédé à *Familia*, à titre de subvention, le terrain, soit 2325 m<sup>2</sup>. Le solde en espèces, soit Fr. 5.100,—, sera versé dès que l'ouvrage aura été reconnu par le Département des Travaux publics et la Confédération,

Comme convenu, *Familia* a créé le chemin d'accès à ses immeubles et a procédé à l'aménagement des pelouses. Quant à la parcelle communale réservée à la future école enfantine, située à l'est des bâtiments, notre cantonnier l'a nettoyée et un chabrauy a été posé pour limiter les deux terrains.

*Coin de terre* : Trois maisons familiales — dont deux subventionnées par la commune — sont occupées par des ménages versoisien.

*Immeuble du Bourg* : C'est avec joie que nous avons vu s'ériger l'immeuble construit par la Fondation du Bourg de Versoix, sur la place Simond, qui marque la première étape de la reconstruction du Bourg. La Mairie est intervenue pour que la préférence soit accordée aux habitants de notre commune lors de l'attribution des logements — lesquels seront occupés très prochainement — de même que les magasins.

Le premier objectif est atteint, ce dont nous sommes particulièrement heureux, et nous profitons de l'occasion pour remercier

M. le Président du Département des Travaux publics pour sa compréhension et son appui. Mais il reste encore beaucoup à faire.

L'aménagement de trottoirs et pelouses devant l'immeuble, la démolition de l'ancienne boulangerie Cartier, l'élargissement de la rue de l'Industrie, la création d'un passage entre le Bourg et le plateau de la Gare par le prolongement de l'escalier de l'immeuble du Bourg, escalier qui débouchera sur le terrain communal du plateau, côté lac, qui sera aménagé en terrasse avec pelouses et bancs.

Nous pensons également à l'aménagement de la place Simond, côté nord, par la construction d'un autre immeuble, ainsi qu'à l'élargissement de la route cantonale entre la place Simond et la place David, qui amorcera la construction de la nouvelle route cantonale à travers notre village.

Si nous sommes heureux d'avoir vu le nombre de logements augmenter, et ceci grâce en grande partie aux subventions communales, (Fr. 60.500,—) cela ne veut pas dire que la crise immobilière soit résolue. En effet, les locaux devenus vacants au moment de l'occupation des nouveaux logements n'ont pas toujours été loués à des Versois, la Municipalité étant sans action pour intervenir auprès des propriétaires.

### **Chemins communaux.**

Nous avons attendu l'achèvement des fouilles du Service de l'Electricité pour entreprendre l'habituelle réfection des brèches de nos chemins. Aussi, ce travail n'a-t-il été exécuté qu'au début du mois de juillet. Nos cantonniers, aidés d'une excellente équipe de 6 hommes, ont épandu en moins de trois semaines 14,866 kg. de bitume à froid et 88 m<sup>3</sup> de gravillon. Le coût de ce travail, exécuté par notre personnel, s'est révélé sensiblement moins élevé que s'il avait été confié à un entrepreneur.

Les grands surfacages à chaud ont immédiatement suivi par les soins de la Maison Jean Spinedi S. A. particulièrement bien outillée pour ce genre de travail. Les chemins suivants ont reçu une nouvelle application de goudron normalisé à raison de 1,5 kg. par m<sup>2</sup>.

Rampe et esplanade de la Gare . . . . .	1.466 m <sup>2</sup> .
Rue des Moulins, du pont C. F. F. à la Gare	1.476 m <sup>2</sup> .
Chemin Vandelle . . . . .	3.912 m <sup>2</sup> .
Place Mussard . . . . .	318 m <sup>2</sup> .
Chemin Louis Dégallier . . . . .	2 744 m <sup>2</sup> .
Avenue Louis Yung . . . . .	3.127 m <sup>2</sup> .
Chemin de Pont-Céard (partie supérieure) .	958 m <sup>2</sup> .
Route de la Bâtie, près du pont de Richelien	1.085 m <sup>2</sup> .
Chemin de Létrat (côté Richelien) . . . .	2.095 m <sup>2</sup> .
Chemin du Château de Chavannes . . . .	900 m <sup>2</sup> .
Au total . . . . .	<hr/> 18.081 m <sup>2</sup> .

Appliqués dans de bonnes conditions, fortement roulés, ces goudronnages ont parfaitement bien résisté à l'hiver.

Le chemin Argand, le long de la propriété Machard, donnait lieu à bien des réclamations de la part des usagers du Port-Choiseul. En effet, il était simplement gravelé. Nous avons chargé la Maison Spinedi de le cylindrer et de le goudronner après avoir effectué un léger élargissement et aménagé l'écoulement des eaux.

La rampe qui conduit du préau inférieur au chemin Vandelle, en passant derrière le Buffet de la Gare, se trouvait encore en plus mauvais état. A chaque pluie, le gravier était entraîné au point que les fondations se trouvaient à nu. Nous avons profité de la présence des hommes et des machines pour le remettre entièrement en état. A cette occasion, les escaliers qui conduisent aux vestiaires de la salle de gymnastique ont été également goudronnés.

La question des égoûts du chemin de Villard n'ayant pas été réglée entre les propriétaires intéressés, nous nous sommes bornés à remettre ce chemin simplement en forme, à le graver et à le cylindrer après un élargissement de la partie en amont effectué par les cantonniers. Pour ce faire, MM. Favez et Perrochon nous ont cédé le terrain nécessaire.

En vertu de la loi dite des Grands Travaux, votée le 24 avril 1948 par le Grand Conseil, allouant aux communes une subvention extraordinaire pour leurs routes principales, le Département des Travaux publics nous a fait tenir une somme de Fr. 8.500,—.

Si cette action devait être renouvelée pour 1949, nous vrierions volontiers utiliser la subvention qui nous serait octroyée pour l'élargissement du bas de la route de St-Loup qui présente un réel danger en raison de son tracé, de son étroitesse et de l'intense circulation des lourds camions qui transportent les matériaux des gravières de Richelien.

Lors des fortes pluies, l'égoût du chemin Louis-Degallier freinait le débit de celui de l'avenue Louis-Yung au point que les eaux envahissaient les sous-sol des villas de ce quartier. Un spécialiste a effectué une modification du sac de jonction des deux canalisations dont le libre débit paraît désormais assuré.

Nous avons constaté qu'il était assez difficile pour une personne étrangère à la commune de trouver une adresse en raison de l'insuffisance de la signalisation des chemins. Aussi, d'entente avec la Commission des Travaux, une quarantaine de plaques indicatrices de rues ont-elles été commandées. Elles seront placées prochainement.

La numérotation des immeubles situés en bordure de la route de Suisse doit être également envisagée. Cette mesure faciliterait grandement la poste et les fournisseurs lors des changements de locataires.

### **Electricité.**

Les énormes travaux entrepris par le Service de l'Electricité sont maintenant achevés, à l'exception de l'amélioration de l'éclairage de la route cantonale. La Mairie est en effet intervenue auprès du Département des Travaux publics pour qu'il profite de la présence des électriciens pour remettre en état les installations de cette importante artère.

Il avait été convenu que le nombre des lampes serait triplé; faute de matériel, l'exécution de ce travail a été retardée.

La commune de Versoix est maintenant dotée d'un réseau électrique entièrement neuf et des plus modernes pour lequel le Service de l'Electricité a engagé des dépenses considérables. De nombreuses facilités ont été accordées à nos industriels, à nos artisans et à nos ménagères pour l'amélioration de leurs installations. Seul, l'éclairage public laisse quelque peu à désirer, mais la faute en est exclusivement à la qualité des ampoules; des études sont en cours à ce sujet.

Le Conseil municipal s'est rallié au désir de la Mairie de voir supprimer le plus possible de lignes aériennes pour l'éclairage public. Ces lignes, dans l'agglomération surtout, sont disgracieuses et, d'autre part, leur entretien incombe entièrement à la commune.

L'installation de lampadaires alimentés par câbles souterrains a été décidée pour la rampe de la Gare et le tournant de la route de Richelien et du pont sous-voies des C. F. F. Ces appareils seront installés très prochainement.

### **Forêts communales.**

La première étape du reboisement de nos forêts communales a été exécutée ce printemps. Une parcelle du bois des Mayettes a été nettoyée et plantée de 5.000 jeunes chênes provenant de la pépinière que l'Etat a créée à Loëx.

### **Bâtiments communaux.**

Nous nous sommes efforcés de maintenir nos bâtiments communaux en parfait état d'entretien.

La toiture de la salle de gymnastique et du préau couvert commençant à manquer d'étanchéité, nous l'avons fait entièrement reténir par un spécialiste. Fort heureusement, le mal était beaucoup moins grand qu'il ne paraissait de prime abord.

Deux classes d'école, celles de M<sup>me</sup> Munding et de M. Dentand, ont été repeintes, un cork-linoléum facilitant la fixation des tableaux, cartes et gravures a été posé à titre d'essai. Comme cela avait été fait l'an passé pour les W. C. des filles, ceux des garçons

ont été pourvus de portes répondant aux exigences du Département de l'Instruction publique.

Le chauffage des écoles, sans être mauvais, était très long et parfois irrégulier dans certaines classes. La Maison Kohler frères, après avoir examiné l'installation dans son ensemble, suggéra la pose d'un circulateur d'eau, ce dont elle fut chargée. Cette acquisition a été heureuse, le chauffage est maintenant beaucoup plus rapide et la température égale dans tous les locaux. Il en résulte en outre une appréciable économie de combustible.

Depuis quelques années déjà, le Département de l'Instruction publique demandait l'installation de la radio à l'école. La dépense avait été portée à plusieurs reprises aux budgets, mais jamais effectuée. Nous avons profité des vacances de Noël pour faire installer la télédiffusion dans trois classes des degrés supérieurs.

La scène de la salle de réunion avait aussi grand besoin d'être améliorée. D'entente avec le régisseur habituel, trois résistances ont été placées afin de pouvoir mieux utiliser l'éclairage et les jeux de lumière. Le rideau était en piteux état, son dispositif de manœuvre fonctionnait mal. Le tout a été remplacé à l'entière satisfaction des sociétés et des spectateurs.

### **Terrain de sport.**

Après avoir procédé à des sondages et consulté un expert, nous avons renoncé à drainer ce terrain, vu sa grande perméabilité et l'écoulement naturel des eaux. La commission des travaux a chargé M. Mundinger d'étudier l'aménagement du stade. Les deux projets présentés sont à l'étude. Cependant les travaux préliminaires ont commencé.

Après un labourage spécial, la parcelle a été hersée, puis la terre provenant de la terrasse du Bourg et des fondations des immeubles *Familia*, 150 camions, a été épandue par une équipe d'ouvriers sous les ordres du cantonnier. Les emplacements destinés au football et au basketball sont actuellement nivelés et engazonnés.

D'autre part, la berge du canal a été défrichée et plusieurs arbres ont été abattus. Nous prévoyons l'utilisation de la terre provenant des fouilles de la future école enfantine pour niveler cet emplacement sur lequel des pistes de saut, jet de boulet, rond de lutte sont prévus.

A la suite d'une démarche de la Municipalité auprès du Département de l'Intérieur et de l'Agriculture, nous avons eu le plaisir de recevoir une subvention de Fr. 2.600,— provenant d'une répartition du Sport-Toto, comme participation à ces aménagements.

### **Clos de la Chapelle.**

Après de nombreuses difficultés, nous avons enfin réussi à libérer cette parcelle communale, ce qui nous a permis de réaliser les travaux prévus, soit :

- le crépissage des murs et la pose d'un treillage Charlon du côté lac ;
- la construction d'un muret en bordure de la route cantonale ;
- la reconstitution des montants du porche de l'ancienne église ;
- l'installation d'une fontaine et d'une prise d'eau et la création de jeux de sable ;
- l'aménagement des pelouses et la plantation d'arbres et d'arbrisseaux.

Ces travaux ont été exécutés par une équipe, sous les ordres de notre cantonnier, M. M. Besson.

La création de ce jardin rustique, qui agrémenté l'entrée de notre village, rendra certainement service aux habitants du Bourg et permettra aux jeunes enfants de s'ébattre en sécurité.

### **Cimetière.**

Notre cimetière est toujours entretenu avec le même soin par notre jardinier-fossoyeur.

Le tour de rotation actuel — le 2<sup>e</sup> depuis la création du cimetière communal — commencé le 11 janvier 1917, sera vraisemblablement terminé vers la fin de cette année. Afin de pouvoir utiliser la parcelle contiguë, l'ancien mur de clôture a été abattu. La presque totalité des matériaux a servi à l'aménagement d'une nouvelle allée.

Une vingtaine de familles ont demandé le renouvellement de concessions de tombes, dont le produit couvrira largement le coût des travaux qui viennent d'être effectués.

### **Jetée et son égoût.**

Les jetées demandent en général un entretien constant ; or nous n'avions rien fait à la nôtre depuis plusieurs années déjà. Sous l'effet des grosses vagues soulevées par la bise, sa tête s'était fortement dégradée. Un maçon a effectué les réparations nécessaires tandis que la Maison Thorens était chargée d'en améliorer la protection par l'apport d'une quarantaine de tonnes de blocs erratiques.

A la suite du niveau extrêmement bas des eaux du lac, de février à avril, l'égoût qui se déverse dans la jetée s'est trouvé entièrement à découvert. Cet état de chose a donné lieu à des réclamations de la part des habitants des environs. Nous avons étudié la possibilité de prolonger la canalisation d'une vingtaine de mètres.

### **Route cantonale.**

Le Département des Travaux publics a profité des importantes transformations faites par le propriétaire de Fleur d'Eau pour amorcer l'élargissement de la route cantonale à la sortie de Versoix-la-Ville. Le mur de clôture de la campagne a été démoli, puis reconstruit à 6 mètres en retrait. De ce fait, les gros platanes qui se trouvaient en bordure de la chaussée, et dont les propriétaires voisins demandaient depuis longtemps l'abatage, ont été enlevés.

L'élargissement de notre grande artère se poursuivra ensuite jusqu'à la frontière vaudoise. Les arbres du bas de la campagne du Grand-Montfleuri ont déjà disparu transformant complètement ce tournant dangereux qu'on avait l'habitude de voir sombre et humide.

Le Département des Travaux publics a trouvé beaucoup de compréhension auprès des deux propriétaires intéressés, MM. Durand et Salmanowitz, pour la cession des hors-lignes nécessaires à l'élargissement et à la rectification d'un tournant qui a été souvent la cause d'accidents parfois graves.

### **Inspecteur du bétail.**

Après avoir rempli à notre entière satisfaction le poste d'inspecteur du bétail pendant 18 années, M. René Belet nous a fait parvenir sa démission pour le 31 décembre dernier.

Cinq personnes se sont inscrites à la Mairie pour lui succéder. La Caisse d'assurance obligatoire du bétail bovin, dont l'inspecteur est le gérant, a proposé la nomination de M. André Belet fils. Le Conseil municipal a proposé à son tour ce candidat au Conseil d'Etat qui l'a ensuite nommé officiellement.

### **Office de ravitaillement.**

Cet office créé en septembre 1939 a été supprimé par ordonnance fédérale en juin 1948.

Placé sous la direction du secrétaire communal M. Marcel Lacroix, il a fonctionné pendant 9 ans à la satisfaction des autorités et de la population. Puisse-t-il n'avoir jamais à renaître !

La Municipalité a remis à M. Marcel Lacroix un plat d'étain gravé aux armes de la commune en reconnaissance des services qu'il a rendus à la tête de ce service.

### **Service des contraventions.**

La Municipalité n'a cessé de demander à la Gendarmerie d'être sévère pour les automobilistes qui, enfreignant la loi, mettent en péril la vie des Versoisieus, notamment dans la traversée du Bourg. De très nombreuses amendes ont été infligées à des délinquants.

Nous avons aussi demandé à la Gendarmerie de veiller à ce que la loi concernant l'heure de fermeture des cafés soit appliquée strictement afin de permettre le repos nocturne des habitants du Bourg.

### **Allocations de vie chère.**

Le Conseil municipal, sur proposition de la Mairie, a appliqué aux employés communaux le même barème que celui adopté par l'Etat pour ses fonctionnaires.

### **Fête nationale du 1<sup>er</sup> Août.**

Grâce au beau temps et au concours des sociétés locales, la célébration de la Fête du 1<sup>er</sup> août avait attiré sur le quai une foule nombreuse qui a applaudi aux productions de la Société fédérale de gymnastique, de l'Union instrumentale et de la Chorale du 1<sup>er</sup> août.

M. le Colonel divisionnaire Grosselin a prononcé un éloquent discours patriotique.

### **Sapeurs-pompiers.**

L'effectif de la compagnie est de 54 hommes, en augmentation de 6 sur celui de l'année précédente.

La compagnie a été attristée par le décès du sapeur Ernest Wanzeuried. Une nombreuse délégation de la compagnie a assisté à ses obsèques qui ont eu lieu à Wattenwil. La Municipalité réitère à la famille ses sentiments de profonde sympathie.

L'entraînement a été assuré par 6 exercices, un cours de cadres et un cours pour chefs de compagnies. Nous sommes heureux de constater que nos sapeurs-pompiers sont bien entraînés et animés d'un excellent esprit.

Si la compagnie n'a pas eu à intervenir pour des sinistres importants, elle a eu à éteindre plusieurs feux de cheminées.

L'incendie tragique de Château-d'OEux a incité le commandant de nos sapeurs-pompiers à faire un contrôle des établissements de la commune abritant des enfants. De ce contrôle, il résulte que dans ces maisons (Ecogia, Providence-Pouponnière et Bon-Séjour) toutes les précautions sont prises pour éviter un incendie ou l'empêcher de se propager.

### **Ecole de Chavannes.**

Le maintien d'une école à Chavannes des Bois, qui reçoit nos enfants de Sauvener, constitue pour cette commune vaudoise une charge qui dépasse ses moyens, celle-ci ne comptant guère qu'une cinquantaine d'habitants. Aussi, nous a-t-elle demandé de lui venir financièrement en aide.

Afin de régler cette question d'une façon définitive, nous avons approché le Département de l'Instruction publique, à Genève, qui a montré beaucoup de compréhension.

Désormais, l'Etat de Genève prendra à sa charge une partie de l'allocation de vie chère de l'institutrice et les deux tiers de la finance annuelle d'écolage de Fr. 80,— par enfant. Quant à notre commune, elle réglera le solde de l'écolage et participera aux frais de chauffage et de nettoyage de la salle d'école.

### **Ecoles communales.**

La Commune a à nouveau remis des prix et des dictionnaires aux élèves méritants. La fête des promotions s'est déroulée par un temps superbe.

Quelques jours auparavant avaient eu lieu les courses scolaires. La classe de M<sup>me</sup> Mundinger est allée au Bouveret, celle de M<sup>me</sup> Bacher au Mont-Pélerin et celles de MM. Dentand et Bölsterli à Chamonix.

*Statistique au 1<sup>er</sup> octobre 1948.*

<b>Ecole secondaire :</b>	<b>Filles</b>	<b>Garçons</b>	<b>Total</b>
Classe de M. Ramseyer	0	23	23
<b>Ecole primaire :</b>			
Classe de M. Dentand	10	20	30
» M. Bölsterli	18	14	32
» M <sup>me</sup> Bacher	22	7	29
» M <sup>me</sup> Mundinger	9	25	34
<b>Ecole enfantine :</b>			
Classe de M <sup>lle</sup> Zingre	20	12	32
Classe de M <sup>lle</sup> Mehling	13	19	32
<b>Ecole de Chavannes :</b>			
Classe de M <sup>me</sup> Coindet	2	4	6
Au total	94	124	218

L'effectif de nos écoliers est en augmentation de 40 par rapport à l'année précédente.

### **Construction d'une école enfantine.**

La forte augmentation des naissances a eu sa répercussion sur notre école enfantine dont l'effectif a doublé lors de la rentrée. Une nouvelle classe a dû être créée. Cette situation rend la construction d'une école enfantine plus urgente, car il est à prévoir que toutes les classes de l'école primaire vont être occupées.

Le Conseil municipal, sur le préavis de la Commission de l'Ecole, a admis le principe de cette construction.

La Commission de l'École enfantine, accompagnée des représentants du Département de l'Instruction publique, s'est transportée sur place et a fixé, à l'unanimité, l'implantation du futur bâtiment sur le terrain communal du Plateau de la Gare, à l'Est des immeubles *Familia*.

Le lauréat du concours, M. Billaud, architecte, présentera sous peu les plans détaillés et les devis. Quand ils auront été examinés par la Municipalité et la Commission de l'École, le Conseil municipal sera appelé à prendre une décision définitive.

On peut espérer que cette nouvelle école sera terminée pour la rentrée des classes en 1950.

### Etat civil.

Notre office de l'Etat civil a enregistré au cours de l'année 1948 :

20 mariages,  
19 naissances,  
13 décès.

Le registre des familles compte actuellement 861 feuillets.

### Recensement de la population en 1948.

	Hommes	Femmes	Total
Protestants	613	668	1.281
Catholiques Romains	374	509	883
Catholiques Chrétiens	1	0	1
Israélites	17	8	25
Divers et sans religion	102	141	243
Totaux	1.107	1.326	2.433
Genevois . . . . .		717	
Confédérés . . . . .		1313	
Etrangers . . . . .		403	
Nombre de ménages	712		

Augmentation de la population en 1948 : 87 habitants.

Messieurs les Conseillers,

En terminant ce rapport, nous constatons avec satisfaction que l'exercice écoulé a vu la réalisation ou la mise en train de plusieurs projets qui contribueront certainement à l'essor de notre chère commune. Ce résultat n'a pu être atteint que grâce à la collaboration des membres du Conseil municipal, que nous remercions sincèrement.

Nous notons avec plaisir la bonne entente qui règne parmi les sociétés locales, bonne entente qui s'est concrétisée lors de la

belle célébration du 75<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Section de la Société fédérale de gymnastique de Versoix. Puisse cet esprit de concorde subsister et se renforcer.

La situation financière de notre commune est parfaitement saine. Grâce au rendement favorable des centimes additionnels, nous enregistrons pour l'année 1948 un bénéfice de Fr. 71.468,80.

Cette somme a été portée au crédit de notre compte de dépôt à la Caisse de l'Etat.

Au 31 décembre 1948, ce compte accuse un solde créancier de Fr. 156.253,40

auquel il convient d'ajouter la subvention  
extraordinaire du Département des Travaux  
publics (Part. à nos travaux) de Fr. 8.500,—

Au total Fr. 164.753,40

Il y a cependant lieu de prévoir les subventions communales pour la construction de logements, qui n'ont pas encore été versées et s'élèvent à . . . . . Fr. 29.850,—

Le solde . . . . . Fr. 134.903,40

constitue une réserve qui nous permet d'envisager sans trop d'appréhension les dépenses importantes qui nous attendent (construction d'une école infantine entre autres).

Rappelons enfin que, pour 1949, les centimes additionnels ont été abaissés de 38 à 36, soit 30 centimes en faveur de la caisse communale et 6 pour l'aide à la vieillesse.

J'exprime ma reconnaissance et j'adresse mes remerciements sincères à Messieurs J.-P. Ferrier et Eugène Bopp, adjoints, ainsi qu'à notre dévoué secrétaire communal, Monsieur Marcel Lacroix, pour leur précieuse collaboration, leurs conseils et leur appui.

Versoix, le 23 mai 1949.

E. BÖLSTERLI, *maire*.

---

## Compte des recettes et des dépenses

### RECETTES

No		
10.	Répartition de la taxe sur les compagnies d'assurances . . . . .	Fr. 1.297,50
11.	50 % des permissions spéciales de cafés . . . . .	» 151,50
13.	Produit de la taxe fixe . . . . .	» 10.733,20
14.	Centimes additionnels . . . . .	» 172.442,—
15.	Répartition annuelle de la Caisse hypothécaire . . . . .	» 4.903,—
16.	Produit des locations des bâtiments et emplacements communaux . . . . .	» 7.740,65
20.	Amendes perçues par la Mairie . . . . .	» 738,15
21.	Produit des concessions du cimetière . . . . .	» 1.200,—
22.	Recettes éventuelles . . . . .	» 2.060,85
23.	Produit de l'Etat civil . . . . .	» 337,55
26.	Concessions d'eau du canal . . . . .	» 3.181,30
28.	Produit des inhumations . . . . .	» 870,—
29.	Boni du gaz et de l'électricité . . . . .	» 7.493,20
31.	Produit des écolages . . . . .	» 160,—
32.	Amendes perçues par l'Etat . . . . .	» 272,—
33.	Produit de 8 cent addit Aide à la Vieillesse . . . . .	» 45.984,60
34.	Allocation du Sport-Toto pour le terrain de sport . . . . .	» 2.600,—
	Total des recettes	Fr. <u>262.169,70</u>

Total des **Recettes** . . . . . Fr. 262.169,70

Total des **Dépenses** . . . . . » 190.700,90

Excédent des recettes . . . . . Fr. 71.468,80

## de la Commune de Versoix pour 1948

### DÉPENSES

No		Fr.
2.	Contribution foncière des biens communaux . . . . .	305,55
3.	Assurance des bâtiments contre l'incendie. . . . .	184,50
4.	Frais de bureau et petite caisse . . . . .	1.187,40
5.	Traitement des employés de la Mairie . . . . .	5.567,60
6.	Imprimés et formules fournis par le Département de l'Intérieur . . . . .	35,—
7.	Frais pour relier les recueils de lois . . . . .	22,—
8.	Frais d'affichage . . . . .	180,—
9.	Indemnité à l'inspecteur du bétail . . . . .	105,—
10.	Frais de régie du cimetière . . . . .	2.351,40
12.	Secours contre l'incendie . . . . .	2.435,50
13.	Entretien des chemins communaux . . . . .	46.886,70
14.	Fermage de la voirie . . . . .	4.000,—
15.	Fourniture d'eau . . . . .	1.343,43
16.	Eclairage des routes et chemins . . . . .	3.906,35
17.	Entretien des bâtiments communaux . . . . .	7.719,80
18.	Chauffage des bâtiments communaux . . . . .	7.408,20
19.	Eclairage des bâtiments communaux . . . . .	807,40
20.	Entretien et renouvel. du mobilier des écoles . . . . .	500,—
21.	Traitement de la concierge . . . . .	2.547,60
22.	Part de la commune p <sup>r</sup> les écoles second. rurales. . . . .	1.010,75
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque . . . . .	250,—
25.	Fête des écoles . . . . .	1.498,10
28.	Participation à l'entretien des lignes de tir . . . . .	356,50
29.	Abonnement au téléphone . . . . .	546,90
30.	Amortissement de la dette communale . . . . .	2.793,40
33.	Dépenses imprévues . . . . .	1.917,30
40.	Frais pour l'Etat civil . . . . .	1.369,25
41.	Assurance scolaire des enfants indigents . . . . .	364,—
42.	<i>Salaires de base des employés communaux</i> . . . . .	9.192,95
43.	Assurances diverses et retraites . . . . .	2.129,90
44.	Ecolage de Chavannes . . . . .	890,70
45.	Allocations diverses . . . . .	1.950,—
46.	Allocation aux Colonies de vacances . . . . .	1.500,—
47.	Versement 8 cent. add. Aide à la Vieillesse. . . . .	45.984,60
48.	Retraite de M <sup>me</sup> Veuve Grosfillier . . . . .	2.100,—
49.	Office de ravitaillement . . . . .	404,65
50.	Indemnité à la Municipalité . . . . .	3.600,—
51.	Allocations de renchérissement au personnel. . . . .	10.960,40
52.	Caisse de compensation et allocations familiales . . . . .	1.388,35
54.	Solde de l'achat du terrain Favre. . . . .	13.000,—
	<b>Total des dépenses</b> Fr. <u>190.700,90</u>	

## Rapport de la Commission des Finances

---

La Commission des finances s'est réunie à la Mairie le 12 mai 1949 et a procédé à la vérification des comptes communaux pour l'exercice 1948

Elle a pointé une grande partie des écritures et constaté la parfaite tenue des comptes, ainsi que leur régularité.

Elle propose au Conseil municipal d'approuver les comptes de 1948 et d'en donner décharge à l'Administration, avec remerciements.

Elle félicite M. Marcel Lacroix, secrétaire, pour son bon travail.

*Le rapporteur :* STEINMANN.

### LE CONSEIL.

Vu les rapports administratifs et financiers de l'exercice 1948 présentés par M. le Maire,

Sur la proposition de la Commission des Finances,  
A l'unanimité,

#### *Arrête :*

1. — Les rapports administratifs et financiers de l'exercice 1948 sont adoptés.
2. — Les comptes de l'exercice 1948,  
avec Fr. 262.169,70 aux recettes,  
et » 190.700,90 aux dépenses,  
soit un excédent de Fr. 71.468,80 aux recettes,  
sont approuvés.
3. — Il donne décharge au Maire pour sa gestion et lui exprime, ainsi qu'à MM. les Adjoints, sa gratitude pour tout le dévouement apporté à la bonne administration de la commune.

*Versoir, le 24 mai 1949.*

Certifié conforme au procès-verbal,  
E. BÖLSTERLI, maire.



## ALLOCATIONS EN 1948

Union Instrumentale . . . . .	Fr. 400,—
» » pour l'achat d'instruments . . . . .	» 200,—
Compagnie des Sapeurs-Pompiers . . . . .	» 300,—
Société Fédérale de Gymnastique . . . . .	» 400,—
Football-Club. . . . .	» 200,—
Société de Sauvetage . . . . .	» 150,—
» » particip. à réparat. du bateau . . . . .	» 100,—
Hospice Général. . . . .	» 100,—
Montana . . . . .	» 100,—
Total. . . . .	<u>Fr. 1950,—</u>

## DETTE COMMUNALE AU 31 DÉCEMBRE 1948

Caisse d'Épargne, Emprunt 1935 à 4  $\frac{1}{2}$  0/0 . . . . . Fr. 3.231,30

## COMPTE DE DÉPÔT A LA CAISSE DE L'ÉTAT

Solde de l'exercice précédent . . . . .	Fr. 44.534,—	
Boni de l'exercice 1947 . . . . .	» 41.141,73	
Intérêt 3 0/0 au 31 déc. 1948. . . . .	» 1.928,85	
Subvention <i>Coin de Terre</i> . . . . .		Fr. 2.750,—
Solde au 31 décembre 1948 . . . . .		» 84.854,60
	<u>Fr. 87.604,60</u>	<u>Fr. 87.604,60</u>

## FONDS DE BIENFAISANCE

En caisse et carnet d'épargne. . . . .	Fr. 2.629,15	
Tronc des mariages, $\frac{1}{2}$ prod. 1948 . . . . .	» 49,50	
Secours versés au cours de l'année . . . . .		Fr. 132,10
Solde au 31 décembre 1948 . . . . .		» 2.810,75
	<u>Fr. 2.678,65</u>	<u>Fr. 2.678,65</u>

## FONDS DE COURSES SCOLAIRES

Carnet d'Épargne au 31 décembre 1948 . . . . .	Fr. 3.952,27
Lettre de gage à la Caisse hypothécaire . . . . .	» 2.000,—
Au total . . . . .	<u>Fr. 5.952,27</u>

## PRIX LACHENAL

Carnet à la Caisse d'Épargne au 31 décembre 1948 . . . . . Fr. 515,02

## Logis-pension

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

## Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

## Emoluments de mairie

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisations, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

## Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées, avant le 1<sup>er</sup> juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 m.

## Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 4 12 12.

## Bibliothèque communale

Service de distribution : Mercredi, de 16 h. 30 à 18 h.